

RAPPORT ANNUEL

2016

Sur le Prix et la Qualité
du Service d'Élimination des Déchets



SIVOM Saint Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magnoac
Route du Circuit - La Graouade - 31800 Saint Gaudens

Le mot du Président

Le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets vous est transmis.

Très détaillé et chiffré, il permet aux élus et aux citoyens contribuables d'apprécier les travaux réalisés par le SIVOM pour les compétences qu'il exerce en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les évolutions en matière d'environnement sont permanentes, nous engageant à un suivi précis, mais aussi à beaucoup d'anticipation.

C'est ainsi que le Comité Syndical vient de donner son accord à une étude commune avec le Gers et les Hautes-Pyrénées pour créer les futurs équipements de tri sélectif, mais aussi pour utiliser du mieux possible le quota de traitement des déchets du site de Pihourc.

Notre site est autorisé jusqu'en 2032..., mais il faut d'ores et déjà se préoccuper de l'après, à la recherche d'un futur équipement tout aussi performant, mais aussi de proximité.

Pour l'instant, bonne lecture.

Cordialement

Le Président
Jean-Louis PUISSÉGUR

Le rapport, présenté ci-après, répond à l'obligation faite, à chaque président d'Etablissement Public Intercommunal, à chaque maire, compétent en matière de collecte ou traitement des déchets, par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport permet de mieux connaître et faire connaître, les indicateurs relatifs à la collecte et traitement des déchets (indicateurs techniques).

En complément des indicateurs techniques, des indicateurs financiers sont imposés par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, retraçant les conditions économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Il représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Sommaire

Le pôle énergie déchets Organisation du pôle

p 7

Les indicateurs techniques

La collecte sélective des emballages ménagers et assimilés

p 13

Les emballages collectés et recyclés en 2016

p 15

Les ordures ménagères

p 20

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

p 23

La plate-forme de compostage

p 25

Le bois énergie

p 29

p 30

Les déchèteries

p 32

La prévention

p 34

Animer - Communiquer

p 36

Les projets 2017

p 40

Les indicateurs financiers

Budget des ordures ménagères : les dépenses

p 44

Budget des ordures ménagères : les recettes

p 45

Budget des déchèteries : les dépenses - les recettes

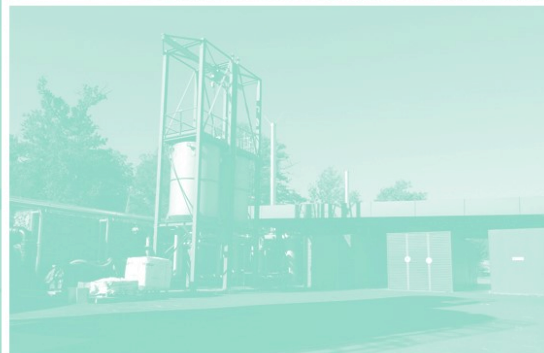
p 46

Table des Abréviations

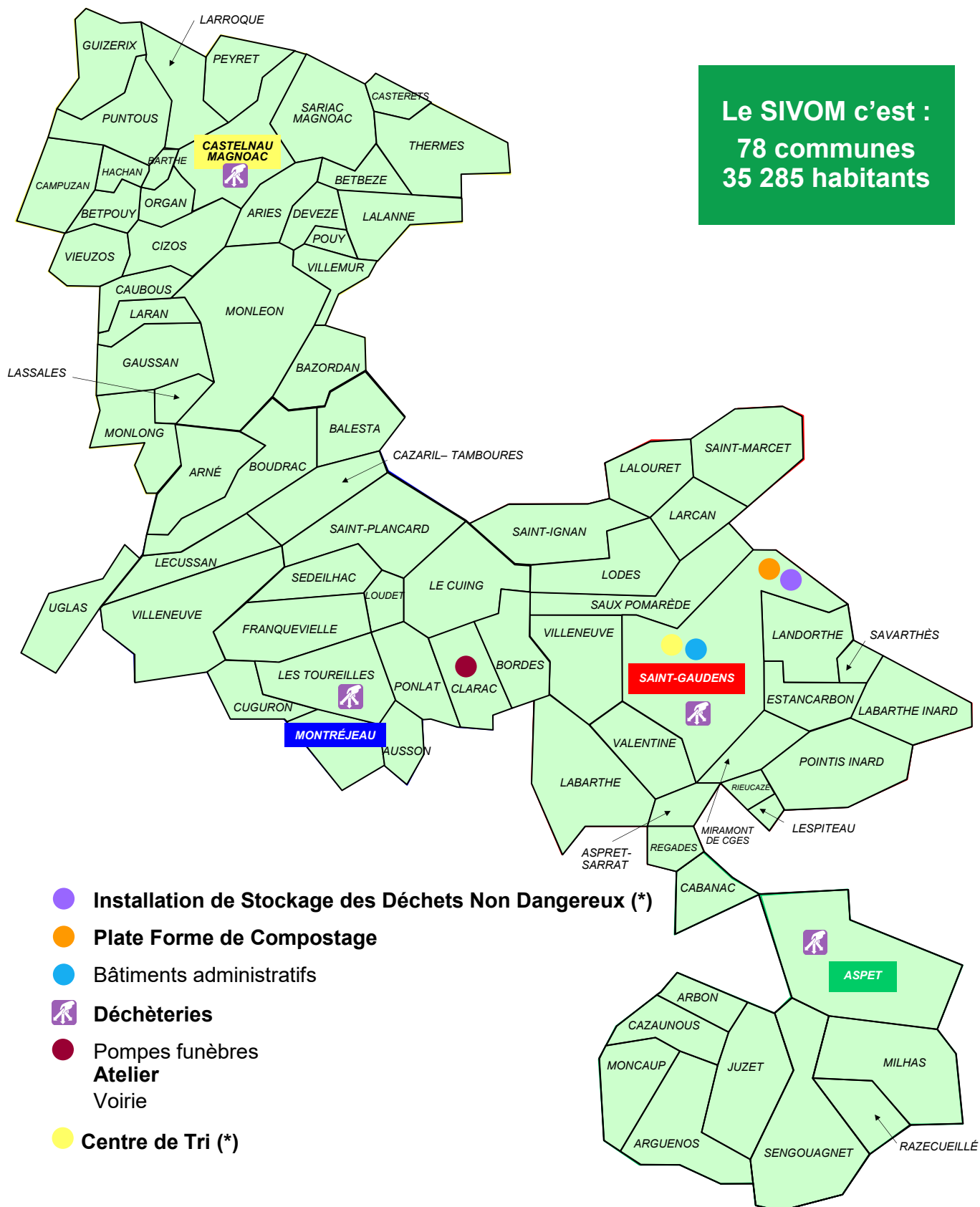
ADEME :	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ALU :	Aluminium
ATEX :	ATmosphère EXplosive
BRF :	Bois Raméal Fragmenté
CACES :	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CDT :	Centre De Tri
DASRI :	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DASTRI :	Éco-organisme en charge de la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DEA :	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE :	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
DIB :	Déchets Industriels Banals
DMS :	Déchets Ménagers Spéciaux
DRPE :	Document Relatif à la Protection des Explosions
ECO-DDS :	Éco-organisme en charge des Déchets Diffus Spécifiques ménagers
E.L.A :	Emballages Liquides Alimentaires
E.M.R :	Emballages Ménagers Recyclables
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
I.S.D.N.D :	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
OM :	Ordures Ménagères
PCC :	Papiers Cartons Complexés
PCNC :	Papiers Cartons Non Complexés
P.E.H.D :	PolyÉthylène Haute Densité
P.E.T :	PolyÉthylène Téréphtalate
RBA :	Refus de Broyat Automobile
REP :	Responsabilité Élargie des Producteurs
RS :	Redevance Spéciale
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIVOM :	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SMTD :	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets
SYSTEM :	SYndicat de Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP :	Taxe Générale des Activités Polluantes

Le Pôle Énergie Déchets

Organisation du pôle



NOTRE TERRITOIRE : ÉTENDU ET SEMI-RURAL



(*) : le centre de tri et l'ISDND accueillent les emballages et les déchets des 8 collectivités du SYSTOM des Pyrénées

- Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises
- Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
- Communauté de communes Couserans-Pyrénées
- Communauté de communes Cœur de Garonne
- Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Communauté de communes Volvestre
- SIVOM du Haut-Comminges
- SIVOM Saint-Gaudens Montréjeu Aspet Magnoac

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE SUR NOTRE TERRITOIRE

Le SIVOM assure en régie la collecte et le traitement des déchets sur le territoire, le mode de collecte est mixte (en porte à porte ou en bacs de regroupement et points-tri)

Les ordures ménagères		
Secteur urbain : St-Gaudens	Secteur urbain : Montréjeau	Secteur rural (76 communes)
elles sont collectées en porte à porte via les bacs gris en dotation SIVOM ou les colonnes enterrées		Elles sont collectées via les bacs gris de regroupement pour le Magnoac et en porte à porte via les bacs individuels pour le reste du territoire
Cœur de ville		1 fois par semaine sauf Miramont de Comminges, Villeneuve de Rivière et Ausson : 2 fois/semaine Aspet centre ville : 3 fois/semaine l'été et 2 fois/semaine l'hiver
3 fois / semaine	2 fois / semaine	
Pavillonnaire		
1 fois / semaine		
La collecte sélective des emballages ménagers		
Cœur de ville St-Gaudens	Cœur de ville Montréjeau	Secteur rural
Le cœur de ville utilise les points-tri de colonnes enterrées.	Le cœur de ville utilise les points-tri de colonnes enterrées et les bacs jaunes en porte à porte	La collecte est effectuée via les points-tri
Pavillonnaire		
elles sont collectées en porte à porte via les bacs jaunes en dotation SIVOM		
1 fois / semaine		
La collecte du verre		
Tous secteurs en points-tri (récup' verre)		

Les équipements et moyens de collecte

Les bacs sont collectés par les BOM (Bennes Ordures Ménagères)



Bacs individuels et de regroupement

Les points-tri (colonnes aériennes et colonnes enterrées) sont collectés par le service transport (camion grue) : 184 colonnes à verre et 125 colonnes à papier sont vidées toutes les 4 semaines, 144 colonnes à emballages sont vidées entre 2 et 4 semaines en fonction du secteur



Points-tri de colonnes enterrées et aériennes



Où vont nos emballages ?... au centre de tri des emballages



Dans des conditions optimums, le centre de tri peut traiter 10 000 tonnes par an d'emballages, cartons et papiers.

Actuellement, environ 6000 tonnes par an sont réceptionnées sur le centre de tri.

Les infrastructures du centre de tri :

- une chaîne de tri mise en service en octobre 2005 avec une cabine de pré-tri, une cabine de tri, un circuit

de tapis roulants complexes, et de deux presses à balles.

- des aires de stockage :

- en amont du tri, une surface de 450 m² au sol pour réceptionner les emballages collectés par les camions.

- 300 m² à l'intérieur et 100 m² à l'extérieur pour le stockage des balles avant le départ vers les repreneurs.

Les effectifs :

21 agents (l'effectif est renforcé pour les périodes de 2/8 par des agents contractuels).

Le matériel :

1 chariot élévateur, 2 transpalettes, 1 trackmat, 1 nacelle électrique

- 200 m² au sol dédiés au stockage du papier.

- 100 m² permettent de réceptionner les cartons collectés dans les déchèteries.

Le site est entièrement sécurisé et protégé par un système de vidéo surveillance.





Il est 4 heures du matin... départ des camions de collecte des déchets ménagers

La collecte

Les effectifs
44 agents

Le matériel :
11 bennes de collecte

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par des équipes de 3 agents (1 chauffeur - 2 ripeurs).

8 tournées hebdomadaires couvrent tous les secteurs géographiques de notre territoire.

210 945 km parcourus dans l'année soit environ 19 176 km/benne/an.



Les équipes démarrent le matin à 4h pour sillonner les routes et couvrir ainsi la collecte des 78 communes de notre territoire. Les conditions de travail sont parfois difficiles : un travail de nuit, quelque soit la météo, ...

Afin de diminuer les risques, l'accent est mis sur la sécurité des agents : port de tenues haute visibilité, gants, chaussures de sécurité, etc.



Les déchèteries :

Les effectifs :
7 agents

Le matériel :
1 packmat, 1 polybenne

Les 4 sites : Saint-Gaudens
Aspet
Les Tourreilles
Castenau-Magnoac



Site d'accueil qui permet aux usagers de trier leurs déchets volumineux et particuliers en vue d'une valorisation ultérieure dans des filières spécifiques.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Saint Gaudens

lundi au samedi
7h45 à 12h00
13h45 à 18h00
dimanche de 9h00 à 12h00

Aspet - Les Tourreilles Castelnau-Magnoac

mardi de 13h45 à 18h00
mercredi au samedi :
7h45 à 12h00
13h45 à 18h00

Pour la bonne tenue des sites, les agents ferment le portail 10 minutes avant l'heure de fermeture.



Afin d'optimiser les transports, le packmat compresse les déchets à l'intérieur des bennes.

Le transport

Les effectifs :
17 agents

Le matériel :
10 semis-compactrices,
3 tracteurs (dont 1 en location),
1 cuve à lixiviats,
10 camions polybennes avec remorques,
4 camions grues polybennes,
plus de 200 caissons (7, 15 et 30 m³)



Le service transporte :

- Les déchets ménagers et assimilés depuis les 7 quais de transfert du SYSTOM des Pyrénées vers l'ISDND.

Les quais de transfert sont utilisés pour stocker temporairement les déchets issus des collectes de chaque collectivité avant leur transfert vers l'ISDND.

- Les déchets issus des 12 déchèteries du SYSTOM des Pyrénées vers les différents sites de traitement (bois, gravats, etc...),

- Les déchets issus de la collecte sélective (papier, emballages et verre) au sein du SYSTOM des Pyrénées.

- Les déchets des professionnels et particuliers qui utilisent le service de location de bennes.

Ce sont 653 707 Km parcourus cette année (tous secteurs) pour le service.



Collecte des colonnes enterrées en centre ville par un camion grue.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés : l'ISDND

(Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

Les effectifs
15 agents

Le matériel :

3 compacteurs à déchets
2 tombereaux,
1 polybenne,
3 tracteurs agricoles,
2 pelles à chenille (30 t et 8 t),
1 camion citerne,
1 chargeuse à pneu,
1 tondeuse sur tracteur,
1 tondeuse télécommandée,
2 quads,
2 vélos électriques.

Le site de Pihourc, d'une superficie de 70 hectares, est situé sur la commune de Liéoux.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets autorise le site à recevoir les déchets de 15 collectivités dont la nôtre. Le site peut réceptionner jusqu'à 85 000 tonnes / an.

La durée d'exploitation est de 23 ans, jusqu'en 2034.

Dans le cadre d'une gestion de qualité pour la protection de l'environnement, le site est certifié ISO 14001 depuis 2006.

Une unité de traitement du biogaz et une station de traitement des lixiviats permettent d'assurer le traitement des déchets, in-situ.



Compaction des déchets à enfouir



La plate-forme est ouverte au public

Horaires d'ouverture de la plate-forme de compostage :

du 1^{er} mars au 30 novembre
de : 14h00 à 17h00

du 1^{er} décembre au 28 février
de : 8h00 à 12h00



Vue aérienne du site de Pihourc

Plate-forme de compostage et bois énergie : site pour la fabrication de compost et de plaquettes bois

Les effectifs
3 agents

Le matériel :

2 élévateurs, 2 broyeurs,
1 cribleur



La plate-forme de compostage comprend un hangar métallique de 1500 m² et une partie extérieure permettant la fabrication du compost.

Le site a une capacité maximale de stockage de 10 000 tonnes.

La partie réservée à la production de compost bio permet de stocker environ 5 000 tonnes.

6 alvéoles bétonnées étanches de 154 m² équipées d'un système d'aération forcée sont nécessaires à la fabrication du compost (de la fermentation à son arrivée à maturation).

A l'issue de ces étapes de transformation, le compost est vendu soit en vrac, soit en sac.



Une plate-forme bois complète le dispositif, avec un bâtiment administratif et 5 alvéoles qui permettent de stocker les plaquettes forestières pendant toute la période de séchage.



Campagne d'ensachage du compost



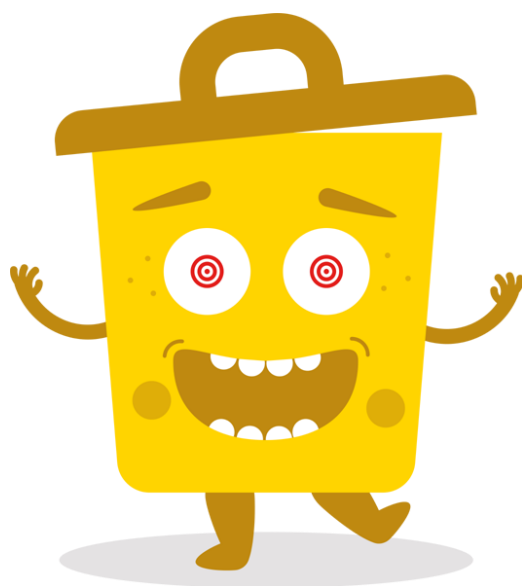
Les indicateurs techniques

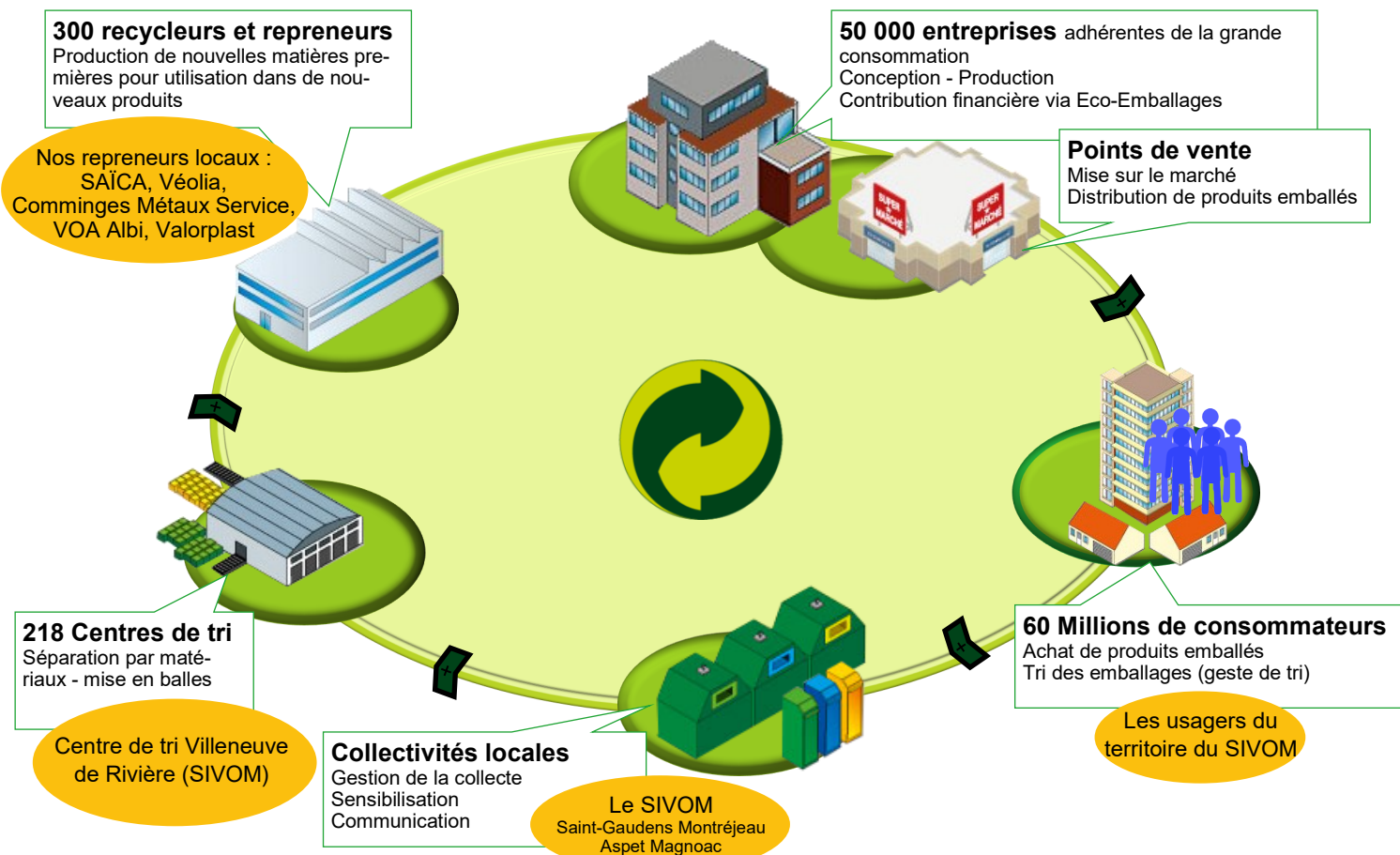
Des tonnages



Un tri plus efficace...

La collecte sélective





Eco-Emballages et les collectivités territoriales (*)

Eco-Emballages est une entreprise privée, agréée par l'Etat. Depuis 25 ans, elle assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers.

Ses missions sont nombreuses :

- Inciter toujours plus de français à trier (améliorer la communication auprès des usagers)
- Accompagner la collecte avec les collectivités locales (optimiser la collecte sélective en assurant un soutien technique, financier, pratique, de conseil)
- Encadrer le recyclage en garantissant le recyclage des matériaux collectés en travaillant étroitement avec les industriels du recyclage
- Promouvoir l'éco-conception des emballages en accompagnant les entreprises qui commercialisent les produits emballés à repenser des emballages plus légers et mieux recyclables afin de réduire l'impact environnemental des emballages à la source.

De 1992 à 2016,
le taux de recyclage a été multiplié
par 4, il est passé de 18 % à 68 %.

Que signifie le Point vert ?



Le Point Vert incarne l'engagement de plus de 50 000 entreprises qui participent et soutiennent financièrement le dispositif, qui réduisent leurs emballages et sensibilisent leurs consommateurs. Il figure aujourd'hui sur 95% des emballages commercialisés en France.



payé à
Eco-Emballages par les
industriels
sert à...

46 centimes : financer la collecte.

30 centimes : aide au fonctionnement des centres de tri industriels en France.

10 centimes : soutenir la valorisation énergétique des emballages qui ne se recyclent pas encore.

3 centimes : soutenir la recherche et le développement via des appels à projets.

4 centimes : veiller à la qualité des matériaux, assurer le fonctionnement d'Eco-Emballages.

7 centimes : sensibiliser le grand public pour ancrer le geste de tri au quotidien.

(*) source Eco-Emballages

NOS RÉSULTATS

COLLECTE EN BACS

Sur les communes de Saint-Gaudens et de Montréjeau

LE TRI MIEUX FAIT...

Les résultats des tonnages collectés sont en légère baisse mais :

- Il est à noter tout de même que les refus de tri sont aussi en régression. Le tri est mieux fait, c'est un point positif.

- De plus, la mise en place de nouvelles colonnes enterrées Avenue François Mitterrand (3 points de 2 colonnes : emballages et ordures

ménagères, 1 point de 3 colonnes : emballages, ordures ménagères et verre), installées dans l'année, a absorbé une partie des tonnages collectés en porte à porte.



Les refus de tri : déchet non conforme, qui ne correspond pas aux consignes de tri. Il est destiné à l'enfouissement.

	2015 (t)	2016 (t)	EVOLUTION
Mélange (emballages, papiers, cartonnets, canettes, ...)	624	608	- 2,56 %



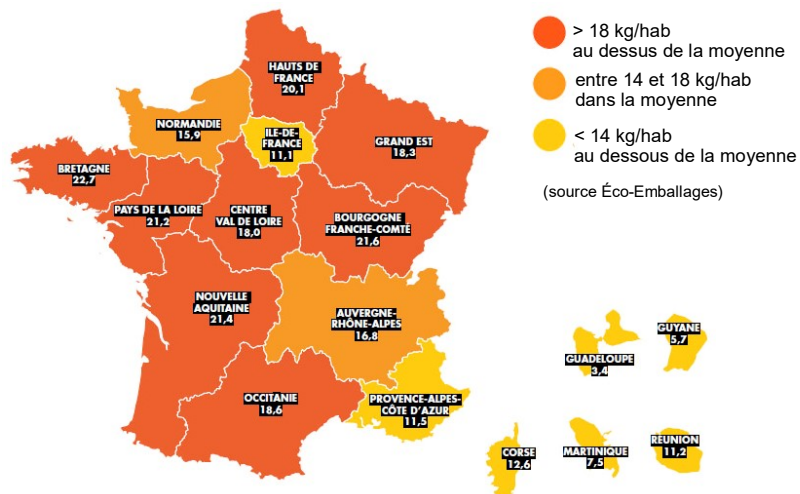
La population SIVOM est sensiblement la même qu'en 2015, cependant la population concernée par collecte en porte à porte a diminué en raison de la mise en place des nouvelles colonnes enterrées. Nous ne sommes pas en mesure de quantifier exactement la population concernée par ces changements.

Sommes-nous des bons trieurs ?

Tout le monde ne trie pas avec la même efficacité !

La performance de la région Occitanie, soit 18,6 kg/hab/an, dont nous faisons partie, est au dessus de la moyenne nationale en ce qui

concerne le tri des emballages légers (papiers, cartons, plastiques, métaux).



Refus de tri

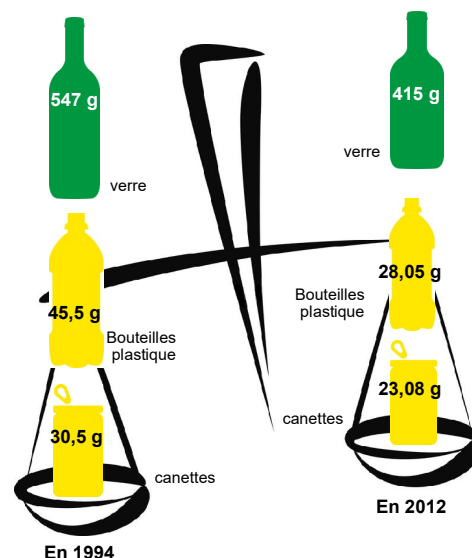
- ✓ Refus de tri 2015 : 13,5 %
- ✓ Refus de tri 2016 : 11,9 %

La baisse des refus de tri montre que la qualité du tri s'améliore et encourage ainsi le SIVOM à continuer sa communication sur les consignes de tri (visites organisées pour les usagers, pour les agents et élus du SIVOM, animations sur les sites du SIVOM, sur les marchés, ...).

Pour compléter ces actions, les campagnes de communication en porte à porte ont continué cette année : 949 foyers visités sur les communes de Milhas, Sengouagnet, Estancarbon, Lécussan, Régades, Aspret-sarrat, Rieucazé et Lespiteau. À ces chiffres, se rajoutent 1096 foyers et professionnels visités sur les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau.

L'écoconception, une autre façon de diminuer les tonnages

De plus en plus de metteurs sur le marché ont la volonté de réduire leur impact environnemental et donc à éco-concevoir leurs emballages en réduisant leur poids. En presque 20 ans, le poids de certains emballages a diminué de 60 à 75 %.



11 186 tonnes d'emballages sont évitées en moyenne chaque année depuis 2007 grâce à l'éco-conception (source Eco-Emballages)



COLLECTE EN POINT-TRI (Colonnes aériennes et enterrées)

	2015 (t)	2016 (t)	EVOLUTION	
Emballages	268	285	+ 6,34 %	↑
Papiers	528	536	+ 1,15 %	↑
Verre	949	933	- 1,68 %	↓

La population SIVOM reste inchangée entre 2015 et 2016. Cependant, la population concernée par la collecte en point-tri a augmenté en raison de la mise en place des nouvelles colonnes enterrées. Nous ne sommes pas en mesure de quantifier exactement la population concernée par ces changements.

Collecte du verre

Déception !!! baisse de performance du verre collecté alors que le SIVOM a axé principalement sa communication sur le tri du verre pendant toute cette année en mettant en place de nombreuses actions (décrites dans la rubrique communication) afin de booster les tonnages.

Nous sommes optimistes pour 2017, pour que les résultats à venir reflètent l'efficacité de nos efforts importants de communication déployés cette année.

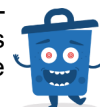
Collecte des emballages

La mise en service de plusieurs points de colonnes enterrées et la communication associée ont permis d'augmenter les tonnages d'emballages collectés en point-tri.

Collecte du papier

Des résultats à la hausse depuis 2 années consécutives. Comme les emballages, les tonnages de collecte du papier ont aussi bénéficié de l'augmentation du nombre de points de collecte.

Les tonnages collectés sur la commune d'Uglas pendant l'année complète sont venus grossir les résultats cette année.



Ces résultats sont une des conséquences directes de la communication :

Où que vous soyez...
trouvez votre point-tri !

Tous les points-tri (colonnes aériennes et colonnes enterrées) du territoire du SIVOM ont été répertoriés et géolocalisés. Leur positionnement est à disposition des communes et de leurs habitants via le site internet du SIVOM :

www.sivom-sigma.org

Rubrique :

« Le territoire et les communes »

Le geste de tri est simplifié... les consignes de tri sont plus claires, plus visibles.

Désormais le consommateur ne peut plus hésiter : en 2016, c'est plus de 40 milliards d'emballages qui portent la consigne de tri.



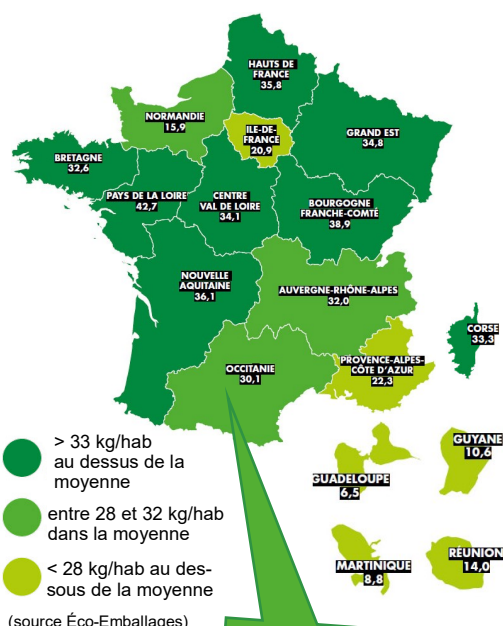
CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETTRI.FR



3 bouteilles en verre
sur 10 finissent encore dans
les ordures ménagères
TRIONS PLUS !

Sommes nous des bons trieurs de verre ?

Le verre se recycle à l'infini !



30,1 kg/hab/an/pour
la région Occitanie

26,44 kg/hab/an/
pour le SIVOM

Des consignes simplifiées...
tous les papiers se recyclent !



Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois.

TOUS les vieux papiers se trient et se recyclent, où que vous soyez ! À la maison, dans la rue, au bureau.

L'information... partout...
et à la portée de tous !

Grâce à l'application téléchargeable **Guide de tri** sur votre smartphone et au site **www.consignesdettri.fr**, géolocalisez votre point-tri où que vous soyez sur notre territoire.

Guide du Tri

Téléchargez l'application



Nous avons trié et recyclé en 2016 sur notre territoire

Emballages

Recycleur

Le devenir...



67 T
de plastique (PET)



40 T
de plastique (PEHD)



121 438
pulls polaires



272
bancs publics



610 T
de carton



21 T
de briques alimentaires



2 516 250
boîtes à chaussures



113 390
rouleaux de papier toilette



937 T
de verre



2 003 098
bouteilles



62 T
d'acier



4 T
d'aluminium

**Comminges
Métaux
Services**



60 200
boules de pétanque



1172
vélos



875 T
de papier

SAICA



262 500
ramettes de papier

Tonnages (= T) des emballages collectés et recyclés en 2016 pour l'ensemble des 4 cantons du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac

NOTRE CONTRIBUTION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DES RESSOURCES PRÉSERVÉES, DES POLLUTIONS ÉVITÉES



2 millions

de tonnes de CO₂ évitées
chaque année grâce
au recyclage

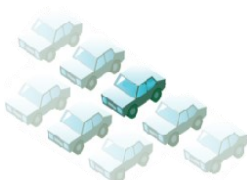
C'est un fait, notre action collective préserve les ressources naturelles en évitant les émissions de gaz à effet de serre ; et ce, aussi bien en amont de la production

des emballages grâce à l'éco-conception (et notamment la réduction à la source) qu'en aval, grâce au recyclage.

La consommation d'électricité d'une ville comme Paris pendant 1 an



1 Million de voitures en circulation en moins pendant 1 an



Pour plus d'infos, consultez le site internet de l'I4CE
(Institute for Climate Economic) :
www.cdcclimat.com

LA PARTICIPATION DU SIVOM AUX BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX :

Nous avons trié... = 2616 Tonnes

Ce que nous avons trié...	Notre geste de tri a permis d'éviter la consommation de...(*)
107 tonnes de plastiques (PET et PEHD)	61,2 tonnes pétrole brut
	1053,4 MWh d'énergie
	214,5 tonnes eq CO ₂
631 tonnes de briques alimentaires, cartons et cartonnettes	899,2 tonnes de bois
	29 589,9 m ³ d'eau
	22,3 tonnes eq CO ₂
66 tonnes d'acier et d'aluminium	721,5 m ³ d'eau
	382,8 MWh d'énergie
	137,5 tonnes eq CO ₂
875 tonnes de papier	16 887,5 m ³ d'eau
	2 537,5 MWh d'énergie
937 tonnes de verre	615,6 tonnes de sable
	1 093,4 m ³ d'eau
	432,8 tonnes eq CO ₂

Notre geste de tri a permis d'économiser :



de l'eau : 48 292,3 m³

consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an



de l'énergie : 3 973,7 MWh

consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an



des équivalents CO₂ : 807,1 t eq CO₂

émission moyenne domestique : 1,68 t/hab/an eq CO₂



du sable : 615,6 t



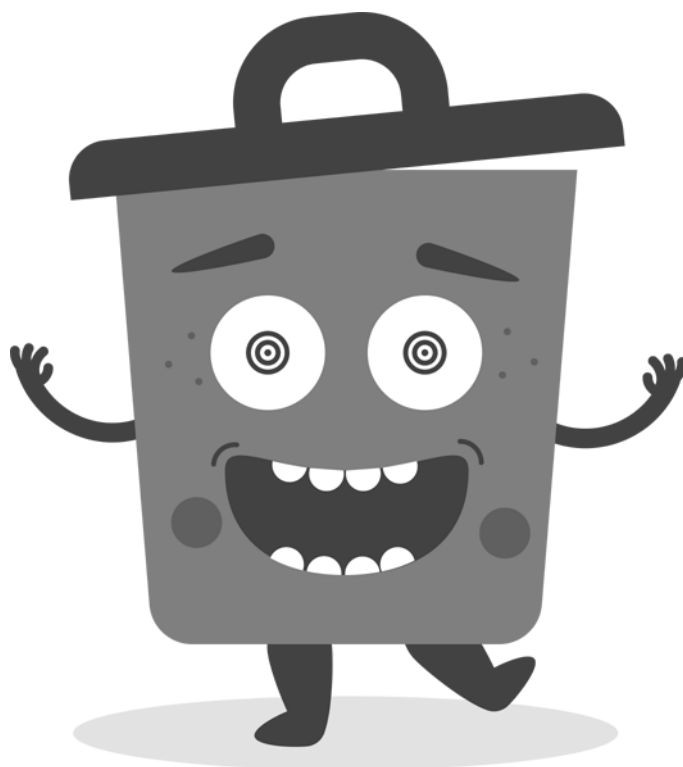
du bois : 899,2 t



du pétrole brut : 61,2 t

(*) source application e-tonnes Eco-Emballages et Ecofolio

Les ordures ménagères



LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES

Notre production d'ordures ménagères toujours en baisse !

2015

10 251 tonnes

2016

10 084 tonnes



- 1,6 %

Les déchets de notre territoire sont stockés et enfouis sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) sur le site de Pihourc. Le SIVOM gère sur place le produit de leur décomposition grâce à des installations remarquables de part leur haute technicité tout en permettant de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement.

Des tonnages toujours à la baisse, c'est la tendance nationale. Cette baisse peut s'expliquer en partie notamment par la conjoncture économique avec la baisse de la consommation des ménages mais aussi par l'effet des nombreuses actions de prévention nationales et locales pour la réduction des déchets.



LES TARIFS : LA TGAP... PRIMORDIALE !

La certification ISO 14 001 du site de Pihourc associée à la valorisation du biogaz permet au SIVOM de bénéficier d'une réduction importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes payée pour chaque tonne de déchets qui entre sur le site de Pihourc).



Coût de traitement à la tonne pour le SIVOM avec TGAP réduite :

100,64 € la tonne

Rappel : en 2015, le coût du traitement à la tonne était de 103,12 € la tonne

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ci-après désignée "TEOM").

La Redevance Spéciale ("RS") permet de financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ména-

gères. Ainsi Le SIVOM fait payer le coût réel de la collecte et du traitement des déchets professionnels aux producteurs concernés (professionnels et établissements publics), en fonction de leur production de déchets.

	2015	2016		
Professionnels :				
Nbre de redevables	74	79		
Recette annuelle	232 344 €	222 945 €	- 6,66 %	↓
Secteur Public :				
Nbre de redevables	87	90		
Recette annuelle	237 942 €	224 103 €	- 3,55 %	↓

PAS DE PETIT GESTE POUR LA PRÉVENTION

~~LE RELAIS~~

La collecte des textiles, en partenariat avec « Le RELAIS », permet de réduire les déchets enfouis.

86 tonnes de textiles sur 23 points de collecte seront réemployées ou recyclées (soit 3,56 kg/hab/an).



Passons du jetable au durable !

Désormais, les machines à café du SIVOM sont équipées d'une cellule qui détecte automatiquement la présence d'un gobelet ou d'une tasse et ne laisse pas tomber les gobelets jetables.

Le SIVOM a offert à chacun des agents un **gobelet réutilisable** afin de limiter la consommation de gobelets plastiques à usage unique.

Le service restauration participe également et utilisera les éco-cups du SIVOM pour ses besoins lors des manifestations, déjeuners,...



Grâce à votre implication, **598 kg** de lampes ont été collectées !



5921 kg de piles collectées en 2016

La recette totale a diminué de 5,12 % (- 24 080 €). Cette diminution est due :

- à la révision de la dotation d'un établissement public significatif (- 11 000 €)
- à l'utilisation d'un caisson de compaction sur cette année complète par un gros producteur alors que l'année précédente (2015) ce même producteur était encore en bac pendant un trimestre (optimisation de ses coûts - 6164 €)
- à la baisse d'activité de plusieurs redevables et donc des volumes collectés et traités.

L'I.S.D.N.D (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)

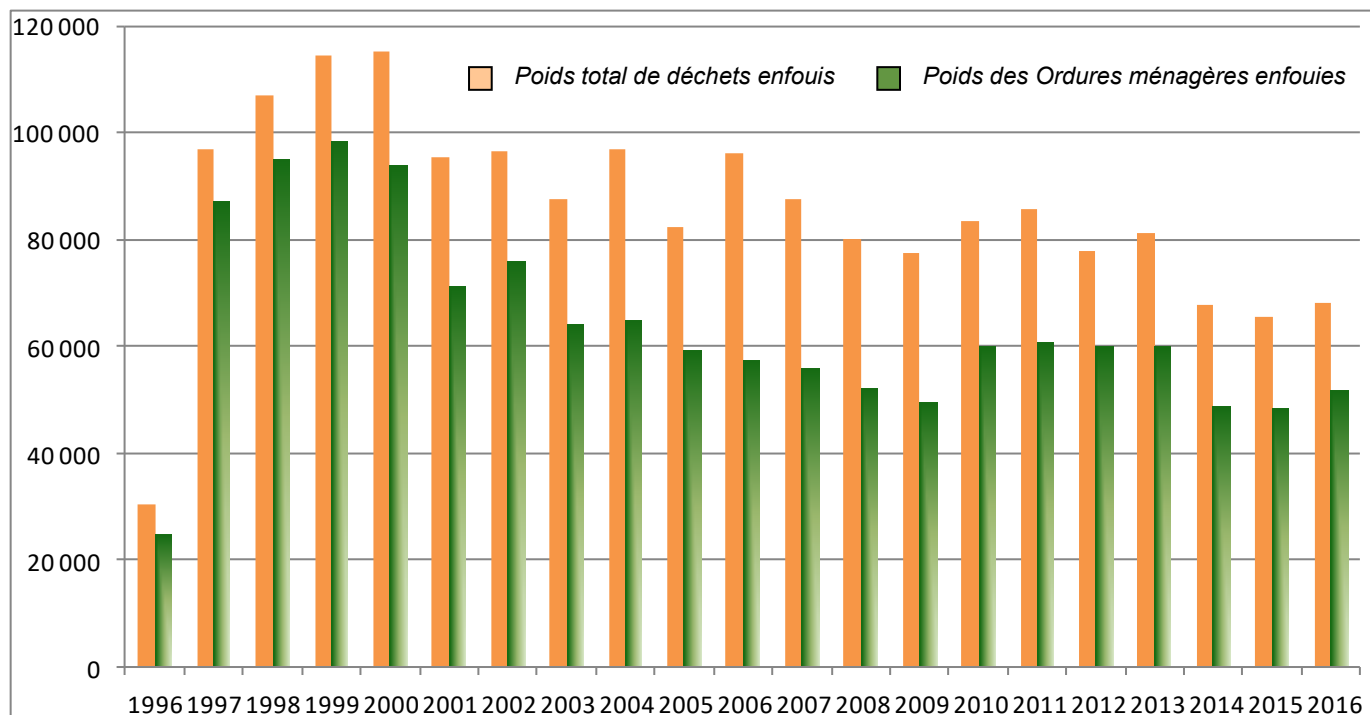
La réglementation validée :

L'arrêté Préfectoral du 12 décembre 2008 autorise l'exploitation du site sur Pihourc 2 pour une capacité maximale de 1 850 000 m³ soit une masse de 1 950 000 tonnes. Sa durée d'exploitation est de 23 ans.

Les prescriptions techniques de cet arrêté sont complétées par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 qui actualise le classement de l'installation au titre des ICPE.

L'arrêté préfectoral du 4 juin 2013 fixe les prescriptions techniques complémentaires encadrant le traitement des lixiviats sur site et la gestion des installations connexes dans le domaine des eaux et de l'air de l'ISDND de Pihourc.

L'arrêté préfectoral du 7 juin 2016 étend la zone de chalandise du site, aux Hautes-Pyrénées.



D'une manière générale, les tonnages d'OM provenant des collectivités du SYSTOM sont stables depuis quelques années.

On note néanmoins une légère baisse des tonnages sur la majorité

des collectivités entre 2015 et 2016.

Le SMTD65 apporte une partie de ses ordures ménagères sur le site de Pihourc depuis le mois de

juillet 2016. La part du SMTD65 devrait augmenter en 2017.

Le tonnage d'encombrants a légèrement baissé par rapport à l'année précédente.

Nature et quantité de déchets traités au Pihourc (en tonnes)

NATURE DES DÉCHETS	Total
Ordures Ménagères	51 795,06
Déchets Industriels Banaux	1 663,24
Déchets verts non compostables	19,40
Déchets de dégrillage	105,25
Encombrants	13 771,27
Refus de tri	717,33
TOTAL	68 071,54 tonnes

La proportion de déchets traités se répartie comme suit :

97,4 % OM,
encombrants,
refus de tri et de compostage,
déchets verts non compostables
2,6 % DIB déchets de dégrillage

A partir de juillet 2016, l'ISDND a reçu les OM des Hautes-Pyrénées, pour un total de 5 306,82 tonnes.

La part des DIB continue à diminuer.

ISDND : 20 ANS D'EXPLOITATION ... MAIS TOUJOURS À LA POINTE !

A l'occasion de ses 20 ans d'existence, le site de Pihourc a ouvert ses portes à l'ensemble des agents et élus du SIVOM et des communes adhérentes pour une « visite guidée » de l'ensemble des installations : la station de traitement des lixiviats, la centrale de valorisation du biogaz, la plate-forme bois et la plate-forme de compostage.

Chacun a pu ainsi connaître le devenir de ses déchets après le passage du camion-benne devant sa porte.

Pour savoir, comprendre et agir !



LES LIXIVIATS

Les lixiviats, c'est quoi ?

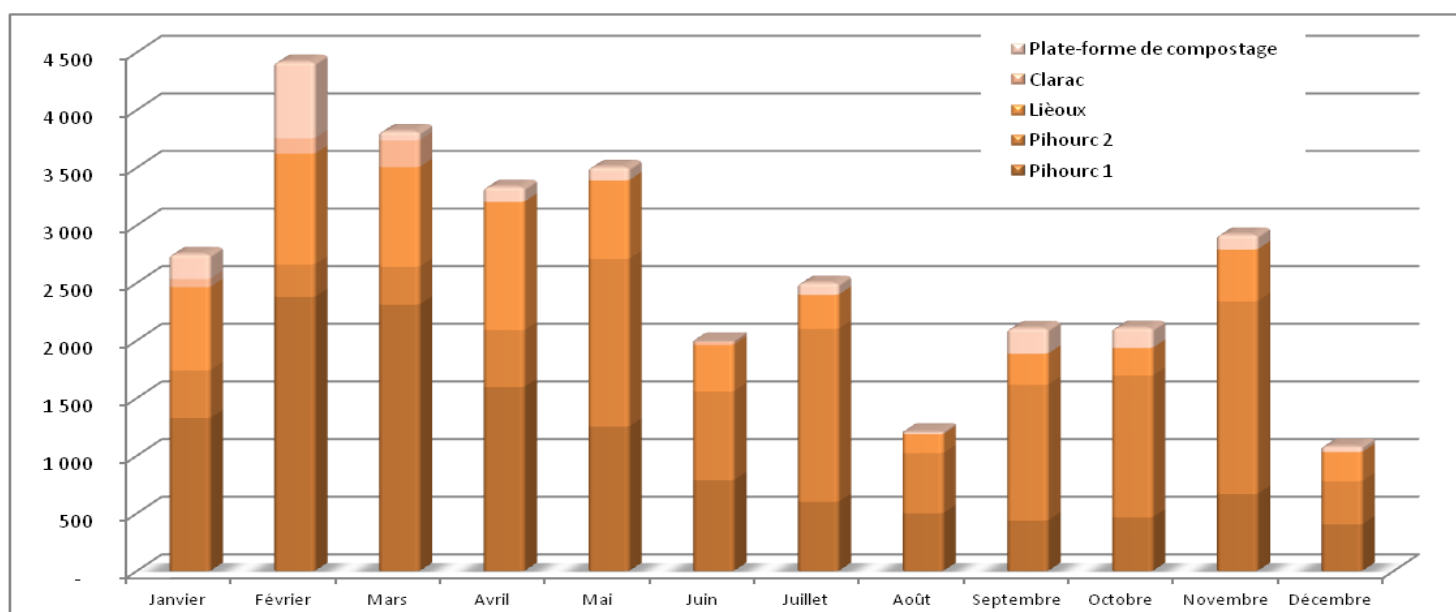
Les déchets, non valorisables et non dangereux sont déversés et stockés dans un ensemble de caisiers protégés par un complexe d'étanchéité. La fermentation natu-

relle des déchets produit des lixiviats («jus»). Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.



La station de traitement in situ du Pihourc, mise en route en 2014, a atteint son plein régime en juin 2015.

Evolution de la production de lixiviats (en tonnes)



Tout au long de l'année 2016, ce sont **39 921 tonnes** de lixiviats qui ont été produites, soit une diminution de la production, de 20 % par

rapport à 2015. 33 860 tonnes ont été traitées à la station de traitement du Pihourc et 11 667 tonnes ont été transportées

à la station d'épuration de Fibre Excellence.

LES TRAVAUX

Casier 7

Les travaux de création du casier 7 ont débuté en juin 2015 avec une réception du fond de casier en mars 2016.

En avril 2016, le talus nord a dû être conforté pour des raisons de sécurité avant de pouvoir poursuivre les travaux.

A la fin de ces aménagements, la risberne nord (aménagement du talus en terrasses) du casier 7 a pu



être réalisée et réceptionnée en août 2016, achevant ainsi les travaux du casier 7.

Les premiers déchets y ont été stockés à partir du 25 juillet 2016.

Casier 6

L'arrêt de l'exploitation du casier 6 a eu lieu le 24 juillet 2016. Le dôme du casier a alors été recouvert par 2 mètres d'argile.

Le talus ouest a été étanché par une entreprise extérieure, à l'aide d'une géomembrane PEHD. Ces travaux ont été réalisés de septembre à novembre 2016.



Aéro-refroidisseurs



Les 2 aéro-refroidisseurs de la centrale de valorisation du biogaz ont dû être remplacés car ils avaient perdu en rendement. Cette opération a été réalisée en septembre 2016.



LA CENTRALE DE VALORISATION BIOGAZ

Le taux de valorisation du biogaz sur l'ensemble de l'année 2016 est de 80,30% (supérieur à 75%), ce qui permet, avec la certification selon la norme ISO 14001 du site, de bénéficier d'une TGAP réduite pour les tonnages entrants.

La production de biogaz, et donc d'électricité, peut varier en fonction de divers événements (arrêts des moteurs, dysfonctionnement, réparations, ...)



**Taux de valorisation
2016 = 80,30 %**

Le biogaz , c'est quoi ?

Le biogaz est issu de la dégradation des déchets enfouis dans les casiers.

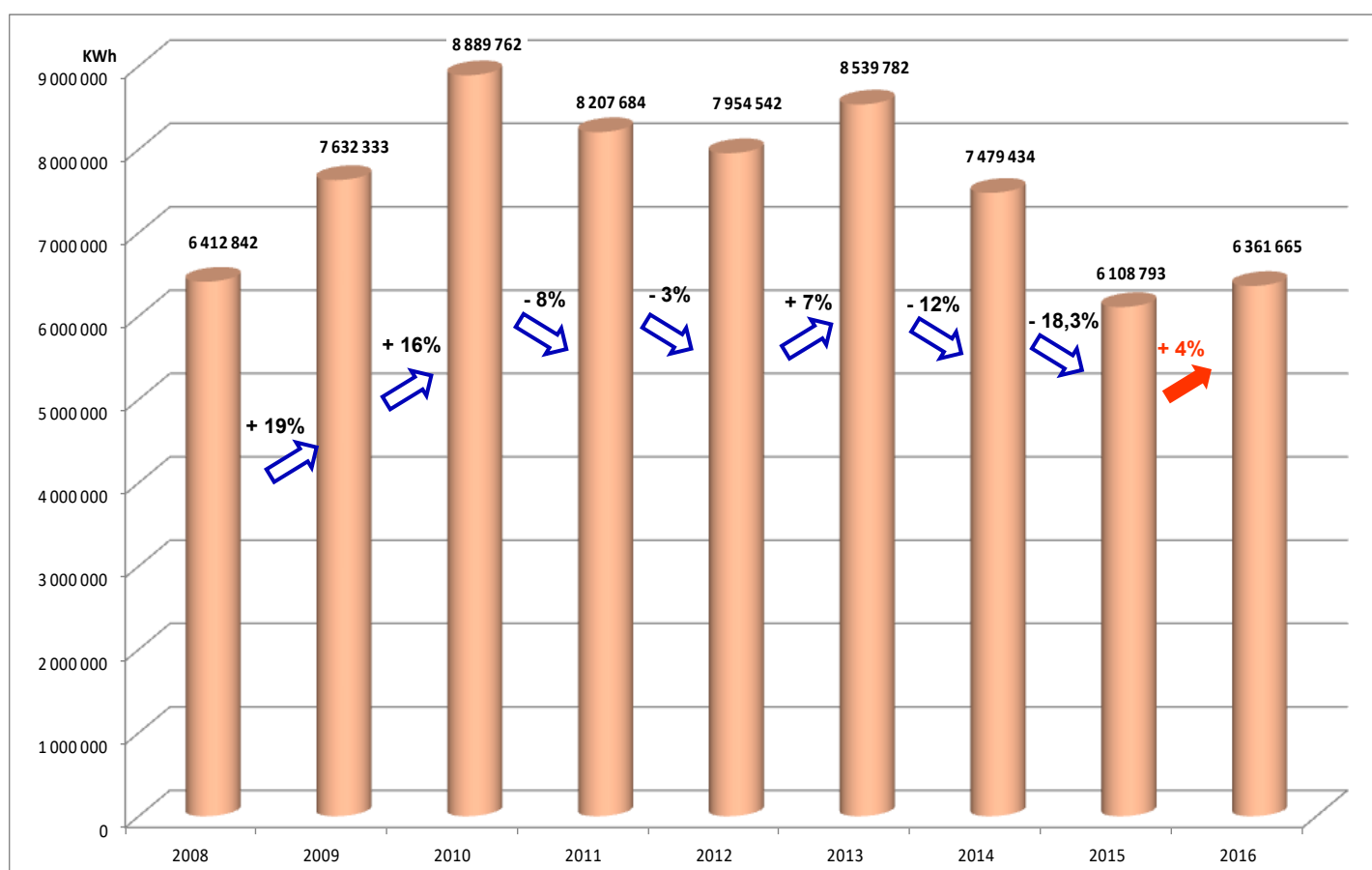
En absence d'oxygène (milieu anaérobie) et en présence d'une température et d'une humidité suffisantes, des bactéries transforment la matière organique des déchets

en un gaz riche en méthane, appelé biogaz.

Le biogaz est aspiré par un réseau de drains et amené à la centrale de valorisation où il sera transformé en électricité grâce à deux moteurs diesels (GE1 : 750 KWH et GE2 : 1000 KWH).

L'électricité est ensuite réinjectée dans le réseau EDF pour rachat.

Production annuelle (en Kwh)



LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE EN CHIFFRES

Tonnages entrants	2015	2016	EVOLUTION	
Déchets verts	7669 t	7143 t	- 6,85 %	↓
Bio-déchets (Commune de Montréjeau)	150 t	157 t	+ 4,66 %	↑
TOTAL	7819 t	7300 t	- 6,63 %	↓

Aurignac a réduit ses apports de déchets verts (seulement sur une partie de l'année).
L'Isle-en-Dodon a cessé complètement ses apports en 2016.



Tonnages écoulés	2015	2016	EVOLUTION	
Broyat DV	2685 t	3323 t	+ 23,76 %	↑
Compost brut	436 t	268 t	- 38,53 %	↓
Compost criblé	1081 t	874,5 t	- 19,10 %	↓
Nombre de sacs de compost criblé	1325 (26.5 tonnes)	1450 (29 tonnes)	+ 9,45 %	↑
Compost « bio »	220 t	444 t	+ 101,8 %	↑
BRF	48,5 t	40 t	- 17,5 %	↓
Refus de criblage	24,5	19,8	- 19,18 %	↓
TOTAL	4497 t	4978,5 t	+ 10,7 %	↑

Il est à noter une forte baisse de la vente de compost brut au profit du compost bio.

Modernisation des outils :

- changement des sondes de suivi de la température du compost dans les andains (tas de compost en cours de maturation)
- changement du logiciel de suivi du compostage




Le compost Bio (agréé pour l'agriculture biologique) fabriqué sur la plate-forme de compostage est contrôlé par

ECOCERT SA FR 32600.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement RCE 834/2007.




VENTE DE COMPOST

COMPOST issu de la transformation de vos déchets verts et biodégradables

Dans votre déchèterie :

Compost **BRUT** en vrac : **Gratuit**

Compost **CRIBLÉ** en sac : **2,60 €** (sac de 20 kg)

Tél : Saint Gaudens 05 62 00 16 23
Aspet 05 61 79 59 47
Les Tourreilles 05 61 88 53 41

Castelnau Magnoac 05 62 39 84 64
(uniquement le vrac gratuit)

A la plate-forme de compostage de Pihourc
(commune de Liéoux)

BRF et Compost **BRUT** en vrac : **Gratuit**

Compost **CRIBLÉ** en vrac : **12 €/t**

Compost **CRIBLÉ « bio »** en vrac : **20 €/t**

Votre contact : Joseph SARRAUTE
06 70 48 13 47

Informez vous pour connaître les disponibilités du compost



Les tarifs du compost sont maintenus depuis 2013.

LES RÉSULTATS DU BOIS ÉNERGIE

Entrées / sorties plaquettes forestières

Tonnages entrants 2016	
Production de plaquettes forestières sur la plate-forme	550,5 t
Achat de plaquettes forestières à l'extérieur	94,2 t
Tonnages sortants 2016	
Écoulement de la plaquette forestière (vente clients extérieurs + utilisation chaudière SIVOM)	615,9 t



La plaquette forestière est utilisée pour alimenter les chaudières bois ou pour pailler les jardins.

Le nombre de clients reste stable.

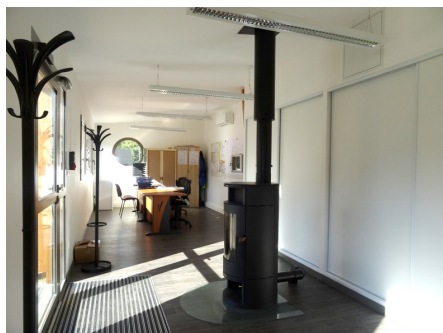


Mise en exploitation de la plate-forme bois

Cette plate-forme spécifique permet le stockage et le séchage des plaquettes de bois et du compost. Après des travaux de création qui se sont déroulés de janvier à juin 2016, les premières plaquettes de bois ont pu y être stockées à partir du mois de juillet.



Le bâtiment, ses bureaux et les zones de stockage.



La plaquette forestière est fabriquée (broyée, criblée) et stockée sur le site.



Les horaires d'ouverture au public de la plate-forme bois :



Renseignements :
06.87.70.10.91



De décembre à février : 8h00 - 12h00
De mars à novembre : 14h00 - 17h00

Les déchèteries

Saint-Gaudens Aspet

Castelnau Magnoac Les Tourreilles

LES RÉSULTATS

Des tonnages toujours en augmentation :



	2015 (t)	2016 (t)	EVOLUTION	
Ferraille	350,5	412	17,55 %	↑
Déchets verts	2923	2924	0,03 %	=
Encombrants	3013	3108,5	3,17 %	↑
Gravats	1508	1332	- 11,7 %	↓
Bois	536,5	690	28,6 %	↑
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	20	17,5	- 12,5 %	↓
Cartons	174	178,5	2,59 %	↑
Batteries	4,5	6	33,33 %	↑
DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)	0,35	0,295	- 15,71 %	↓
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	305	334	9,51 %	↑
Lampes	0,45	0,6	33,33 %	↑
Bois de palettes	68,5	18,5	- 72,9 %	↓
Capsules Nespresso	0,8	0,85	6,25%	↑
TOTAL (en tonnes)	8904,6	9022,75	21,49 %	↑

Des solutions dont les effets perdurent : les systèmes mis en place pour maintenir les gisements en évitant les vols de ferraille, les vols de batteries et de DEEE, ont permis d'augmenter les tonnages et donc les recettes.

Les systèmes de fermeture, l'enlèvement plus fréquent, le grillage renforcé font leur preuve...

Une expérimentation en 2015 a montré que le bois de palette n'était pas utilisable pour alimenter la chaudière bois du SIVOM (incompatible). La collecte bois blanc a donc été arrêtée. Ces tonnages viennent gonfler les tonnages du bois à traiter.

Suite à la mise en place de l'éco-organisme DASTRI et de la mise en place de nouveaux points de collecte dans les pharmacies, les tonnages respectent les "chiffres attendus".

Les déchets ménagers spéciaux sont en baisse. Les agents sont mieux sensibilisés quant aux coûts élevés de traitement de ces déchets et donc plus vigilants pour accepter et trier au mieux ces déchets. Peut-être un premier effet sur les tonnages collectés grâce aux campagnes nationales sur l'utilisation des produits toxiques à usage domestique et une sensibilisation indirecte via les collectivités et les agriculteurs par rapport à la nouvelle réglementation sur l'utilisation des pesticides...

L'ACVA et la chambre d'agriculture s'associent au SIVOM pour organiser la collecte annuelle de plastiques et bâches agricoles dans ses déchèteries. Le traitement est pris en charge par la Chambre d'Agriculture.



130 tonnes de plastiques collectées sur le département 31 pour 200 élevages. L'opéra-

Le recyclage des déchets agricoles est entré dans les mœurs.

Des horaires mieux adaptés

Depuis le **1^{er} février 2016**, les horaires d'ouverture des déchèteries ont changé afin de proposer aux usagers une amplitude d'ouverture plus importante :

Saint-Gaudens :

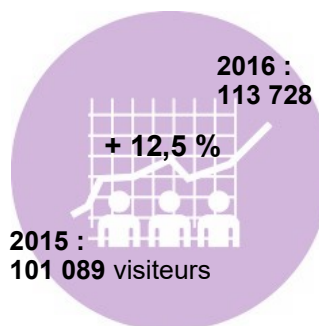
du lundi au samedi de :
7h45 à 12h00 et de 13h45 à 18h00
le dimanche de :
9h00 à 12h00

Aspet - Les Tourreilles - Castelnau Magnoac :

le mardi de :
13h45 à 18h00
du mercredi au samedi de :
7h45 à 12h00 et de 13h45 à 18h00

Un gardien est présent sur le site pour **conseiller et aider** les usagers lors des dépôts.
Pour la bonne tenue du site, les agents ferment le portail 10 minutes avant l'heure de fermeture.

La fréquentation des déchèteries



2016 :
113 728 visiteurs

2015 :
101 089 visiteurs

La fréquentation (particuliers et professionnels) est comptabilisée par les agents de déchèterie.

Santé et sécurité au travail



LA PRÉVENTION DES RISQUES

En 2016, dans le domaine de la sécurité au travail, de nombreuses formations ont été dispensées :

- Recyclage formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Sensibilisation de l'ensemble des agents sur les addictions liées au travail
- Le port des équipements de protection et ses obligations
- Sensibilisation liée au risque légionnelle
- Formation liée aux risques ATEX (Atmosphère Explosive)

Les risques liés aux addictions

Le SIVOM avait adopté en juillet 2007, une charte liée à la prévention du risque alcool. Une mise à jour de cette charte a été nécessaire afin d'intégrer des addictions émergentes comme la consommation de drogues, de médicaments ou toute autre addiction liée aux jeux vidéo, au travail....

Pour ce faire, et sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité à ces dangers, des réunions d'information ont été organisées et animées par la Mutuelle Nationale Territoriale et l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'action santé au travail / qualité de vie au travail menée par le SIVOM.



La formation pour la prévention...

Au-delà des formations, les services et les agents sont informés très régulièrement au travers de notes de service, du journal interne de la collectivité (l'Actu SIVOM), ... sur les risques et la sécurité des agents au travail, sur les actions de prévention entreprises, ... comme par exemple :

- prévenir les piqûres d'insectes,
- les dangers de l'utilisation du téléphone portable,

...



La sécurité au travail

En 2016, la démarche d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail engagée par le SIVOM pour ses agents s'est poursuivie avec des actions de :

- protection des agents avec de nouveaux EPI (Équipement de Protection Individuel : bouchons moulés, masque respiratoire spécifique,...).

Les tenues de travail...

Portez les, elles sont obligatoires et sont le garant de votre sécurité et de celle des autres !

- actualisation du Document Relatif à la Protection des Explosions (DRPE) par un bureau d'étude spécialisé avec un recensement des zones à risque et l'établissement d'un plan de prévention associé.



- aménagement d'un espace de détente pour les agents au siège administratif.

Protection des agents au travail



Tous les téléphones portables du SIVOM ont été équipés d'un patch fabriqué par la société GINKO Control qui protège des effets des ondes électromagnétiques. C'est

un système passif biologique totalement sans danger. Il protège des ondes électro-magnétiques et soulage les tensions des chaînes musculaires en apportant une sensation de mieux-être. Il est sans effet sur l'électronique de nos téléphones ou objets connectés. Il se dispose au dos de tout appareil électronique.



Les numéros utiles :

ALLO Sérénité 800 737 520

(Numéro gratuit)

service d'écoute et d'accompagnement psychologique,
7 jours / 7 et 24h / 24

Arrêt du tabac

Renseignez vous auprès de votre mutuelle, une prise en charge partielle ou totale est peut-être possible.

Téléphonez au **3939**

de 8h à 20h

(appel gratuit + coût de l'appel)



Animer - Communiquer

Visites Porte à porte



Événementiel Animations scolaires ...

LE SIVOM COMMUNIQUE !

VISITES DE NOS INSTALLATIONS

Site de Pihourc

25 visites,
474 visiteurs
scolaires et autres publics

Centre de tri

43 visites
797 visiteurs
(scolaires et autres publics)

Les déchèteries

7 visites
168 visiteurs
(scolaires et autres publics)

Les visites de nos sites sont gratuites, ouvertes à tout public. Pendant les vacances scolaires, elles sont organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Gaudens.

ANIMATIONS SCOLAIRES

De la maternelle au CM2, 23 animations scolaires ont été réalisées en 2016. Ce sont 531 enfants qui ont été ainsi sensibilisés à la nécessité de trier leurs déchets. Les ambassadrices de tri définissent un projet (durée, thème, fréquence des séances) avec l'enseignant.

LE TRI... ÇA CARTONNE !!!

Le Sivom Saint-Gaudens Montréjeu Aspet Magnoac a renouvelé pendant la période estivale la collecte hippomobile des cartons des commerçants avec l'association « Les Diligenciers » et leur jument Opale.

Beaucoup de succès pour cette collecte un peu particulière qui interpelle et permet aux ambassadrices de communiquer sur le tri auprès des badauds.



Ce moyen de collecte a des impacts multiples : moins de pollution, permet de renforcer les liens sociaux et de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et du développement durable et donc... au tri ! Un moyen aussi de dynamiser le cœur de ville de Saint-Gaudens.

AMÉLIORER LE GESTE DE TRI : LES SUIVIS DE COLLECTES

Les ambassadrices effectuent des suivis de collecte régulièrement : elles passent en amont de la collecte pour vérifier et visualiser les erreurs de tri présentes dans les bacs jaunes des usagers.

Elles peuvent ainsi ensuite expliquer précisément à l'usager comment améliorer son geste de tri.

Cette année :

12 suivis qualité soit **3639 bacs** vérifiés (bacs jaunes des usagers),

2 suivis qualité de la collecte cartons de Saint-Gaudens et Montréjeu soit **185 points de collecte** vérifiés.



EN DIRECT AVEC LE PUBLIC !

Les ambassadrices de tri ont rencontré des usagers sur les marchés de nos 4 cantons (Castelnau-Magnoac, Montréjeu, Aspet et Saint-Gaudens), qui sont des lieux d'échanges... un autre moyen de transmettre l'information.



Sur le marché de Castelnau-Magnoac

AFFICHAGE POUR TOUS

Le SIVOM communique sur le tri et les consignes via les affichettes visibles sur les totems des points-tri. Ces documents sont aussi mis à disposition des mairies, et, à la demande, en version papier et informatique.



Le tri pour tous... partout en France !



Grâce à l'application Guide de tri sur votre smartphone et au site www.consignesdetri.fr, géolocalisez votre point-tri ou que vous soyez sur notre territoire.

Un doute, une question ? Contactez les ambassadrices de tri au 0800 573 486 (appel gratuit - de 8h à 18h et de 18h à 19h) Site internet : www.sivom-sigma.org



Suivez l'actualité du SVOM et les infos tri sur le site internet et les réseaux sociaux.

www.sivom-sigma.org



www.facebook.com/sivom.saintgaudens

www.twitter.com/SIVOM_SGMAM

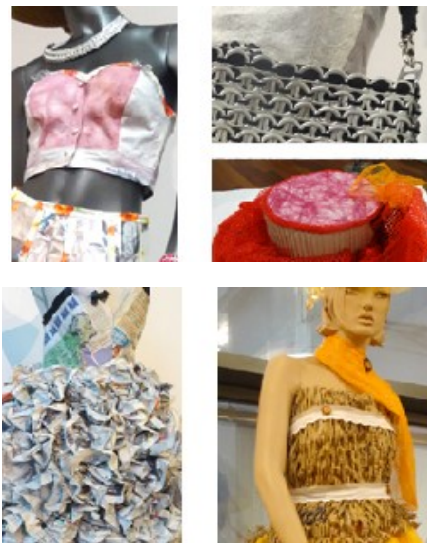


Vous avez des questions sur vos déchets ?
Vous souhaitez visiter nos sites ?
Contactez les ambassadrices de tri au : **0800 573 486**

SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS... APPEL À CRÉATIONS !!!

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, le SIVOM a lancé un appel à créations auprès des associations, clubs, écoles, ... pour la fabrication ou la customisation de vêtements, accessoires, bijoux, à partir de déchets ménagers.

Ainsi est née l'exposition...
« *Un rien m'habille* »



Le vernissage de l'exposition « Un rien m'habille » s'est déroulé à la communauté de communes du saint-gaudinois. Les différentes associations participantes étaient présentes.

« Un rien m'habille » va parcourir notre territoire, renseignez-vous au SIVOM si vous souhaitez l'exposer dans vos locaux.

LE TROPHÉE DU VERRE... C'EST PARTI !

En 2015, les habitants du sud de la Haute-Garonne ont trié 25,5 kg d'emballages en verre, ces performances restent à améliorer pour se rapprocher de la moyenne nationale.

Afin de faire progresser le geste de tri du verre, le SYSTOM des Pyrénées, en partenariat avec Eco-Emballages, lance

le Trophée du Verre.

D'une durée d'un an, le concours a débuté officiellement le 1^{er} juin 2016 et se terminera le 30 juin 2017. La remise des trophées aura lieu fin 2017.

Le SIVOM participe à ce concours et a engagé différentes actions afin de « booster » ses tonnages de verre.

Les restaurateurs jouent le jeu !

63 des 71 restaurateurs et cafetiers répertoriés ont bien voulu répondre à un questionnaire téléphonique sur le thème du recyclage du « Verre ». Ce questionnaire a permis au SIVOM d'une part de créer un lien pour recenser les pratiques quotidiennes de ces professionnels, d'autre part de sensibiliser ces interlocuteurs sur le tri du verre afin qu'ils soient nos vecteurs pour diffuser les bonnes pratiques en matière du tri du verre.



Les restaurateurs qui souhaitent participer ont été dotés de sets de table pour la période estivale.



Le Trophée du Verre récompensera les collectivités les plus engagées pour le geste de tri du verre sur le territoire du SYSTOM des Pyrénées.

Les collectivités vont concourir dans 3 catégories :

Le **Trophée Verre gagnant** pour la collectivité présentant la meilleure performance de recyclage.

Le **Trophée Verre espoir** pour la collectivité qui aura le plus augmenté ses volumes de verre recyclés.

Le **Trophée Verre passion** pour la collectivité qui aura entrepris l'action de sensibilisation la plus remarquable.

Géolocalisation des points-tri du verre

Les 188 points-tri verre ont été répertoriés et géolocalisés. Leur positionnement est à disposition des communes et de leurs habitants via le site internet :

www.sivom-sigma.org

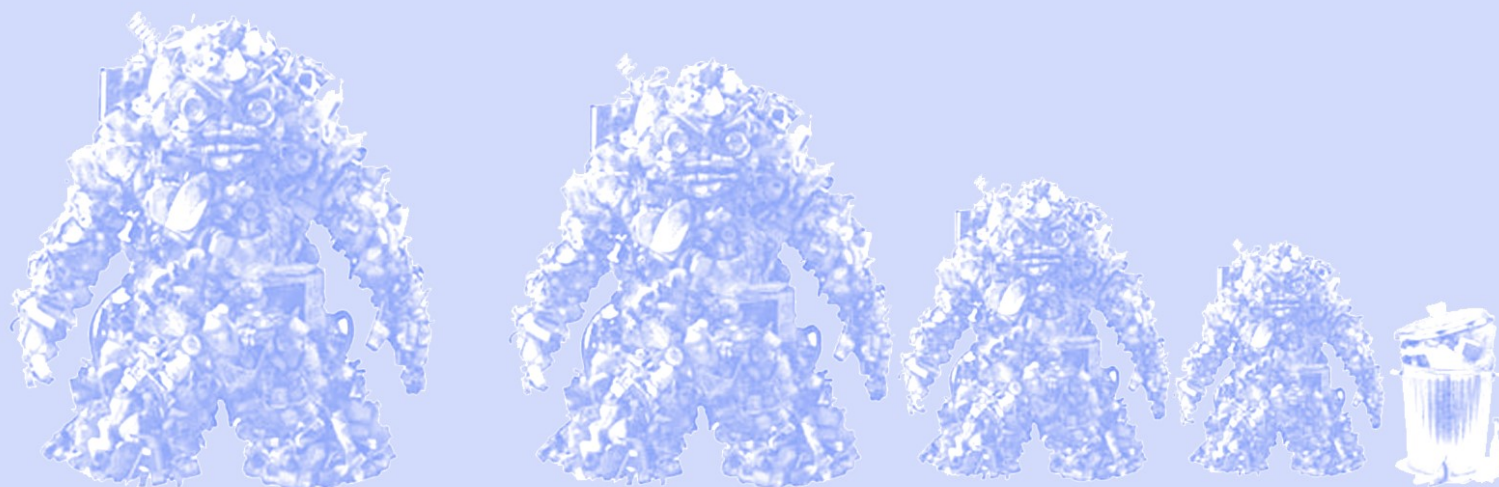
et l'application mobile téléchargeable d'Eco-Emballages.



La moyenne nationale est de **40,6 kg par habitant par an** constatée dans les collectivités de milieu équivalent.

Les projets

et en 2017...



Le SIVOM prépare l'avenir

LES PROJETS 2017

TROPHÉE DU VERRE : FIN

Plusieurs actions de communication seront encore réalisées dans le cadre du concours le

« Trophée du VERRE »

afin de booster les tonnages de verre collectés.

RÉDUCTION DES DÉCHETS : EXPOSITION ITINÉRANTE

L'expo un rien m'habille a rencontré un vif succès, et sera itinérante en 2017.

RÉAMÉNAGEMENT D'UN QUAI À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-GAUDENS

Les flacons et bouteilles plastique étaient collectés dans une cage métallique type benne 30m³. Ces matériaux seront désormais collectés via des points-tri à l'extérieur de la déchèterie. Ce quai sera réaménagé pour accueillir d'autres matériaux.

SÉCURISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-GAUDENS

Suite à de nombreux vols de matériaux, dépôts sauvages devant le portail, agressions verbales et physiques des agents de déchèterie, le SIVOM envisage de mettre le site sous vidéo-surveillance.

CAMPAGNE DE NETTOYAGE ET LASURAGE DES POINTS-TRI

En 2017, une campagne de remise en état des colonnes aériennes sera organisée. Pour rappel les premières colonnes ont été mises en place sur le territoire en 2002.

ECO-DDS

Le dossier est prêt. La convention avec l'éco-organisme sera signée l'année prochaine pour un démarrage à la fin de l'année 2017.

REP MEUBLE

Le dossier de demande d'adhésion et la convention ont été validés par l'éco-organisme Ecomobilier. La collecte sera opérationnelle courant 2017.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2017, l'ensemble des agents intervenant sur la voie publique sera doté d'une tenue haute visibilité de couleur orange.

De plus, d'autres discussions seront menées comme l'étude pour le lavage des vêtements professionnels, la mise à jour de Document Unique et du plan de prévention associé, ainsi que la réalisation de formations (habilitation électrique, CACES...).



CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS

Le SIVOM a été tiré au sort par l'ADEME pour participer à une campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés dite MODECOM permettant une meilleure connaissance de la quantité et de la composition des déchets (ordures ménagères, collecte sélective et déchèterie).

LA COMMUNICATION TRI SUR LES ROUTES...

Après le verre, l'espace communication sur les autres bennes permettra de véhiculer des infos sur les consignes générales du tri.



ÉTUDES ET TRAVAUX PRÉVUS SUR LE SITE DE PIHOURC

- Lande de Couscouil : suivi du dossier espèces protégées déposé auprès des services compétents en novembre 2016. La commission nationale de protection de la nature se réunira à l'automne 2017 pour instruire notre dossier.

- Etude de l'impact olfactif du site : le rapport final sera fourni par EGIS.

- 1^{er} semestre 2017 : étude pour la diminution des lixiviats produits par le site et recherche de solutions alternatives pour traiter les volumes *in situ* au-delà de la capacité de la station. En complément, la construction d'un bassin de stockage supplémentaire sera nécessaire.

L'étude sera suivie du recrutement du maître d'œuvre pour les travaux.

EXTENSION DES CONSIGNES DANS LES CENTRES DE TRI POUR 2022

En généralisant l'extension des consignes de tri des plastiques auprès de la population, Eco-Emballages souhaite atteindre 75% de recyclage d'ici à 2022. Cela impliquera la modernisation des centres de tri pour obtenir des centres mieux équipés, plus efficaces et permettant de valoriser tous les emballages à des coûts optimisés.

De ce fait, le SIVOM, lancera l'étude d'un projet interdépartemental (SYSTOM des Pyrénées + Trigone 32 + SMTD65) pour répondre à ces exigences.

En 2022, 100 % des français seront concernés par l'extension des consignes de tri.

Les indicateurs financiers

Recettes Dépenses

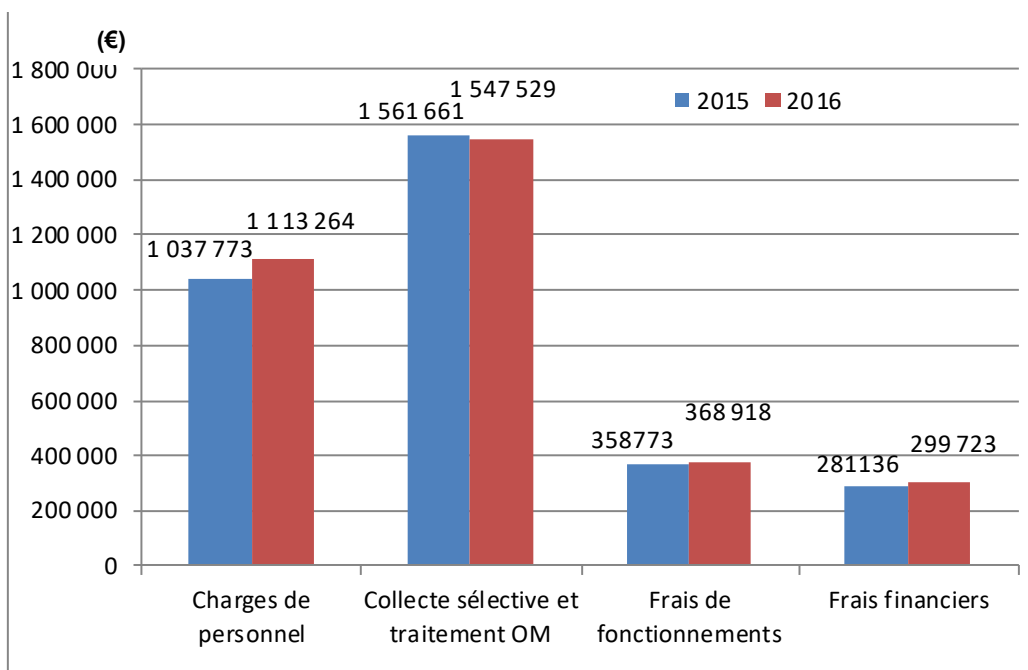


Le budget de la collecte et du traitement des déchets ménagers valorisables



Les dépenses

62,66 €/an/hab



Des dépenses... pourquoi ?

- Les **charges de personnel** suivent l'évolution normale des salaires des agents (carrières). De plus, une réorganisation du temps de travail a été mise en place pour tout le SIVOM en début d'année, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de personnel et donc de charges de personnel.

D'autre part, les soutiens financiers pour les contrats aidés (environ 122 419 € d'aides, pour rappel 128 700 en 2015) ont aussi diminué.

- Le poste de **traitement** représente 46,48 % de la dépense globale qui est de 3 229 434 euros. Globalement, ce poste est en très

légère diminution du fait des tarifs du tri inchangés et du traitement en baisse, pour des tonnages équivalents, voire en légère diminution.

- Les **frais de fonctionnement** sont plutôt stables.

Le prix du carburant représente 34,7 % (contre 35,33 % en 2015) des frais de fonctionnement. La consommation est en légère baisse et le prix au litre aussi : 0,9527 € en 2015 pour 0,9092 en 2016.

La prestation de service pour le lavage des colonnes enterrées croît avec le nombre de colonnes enterrées.

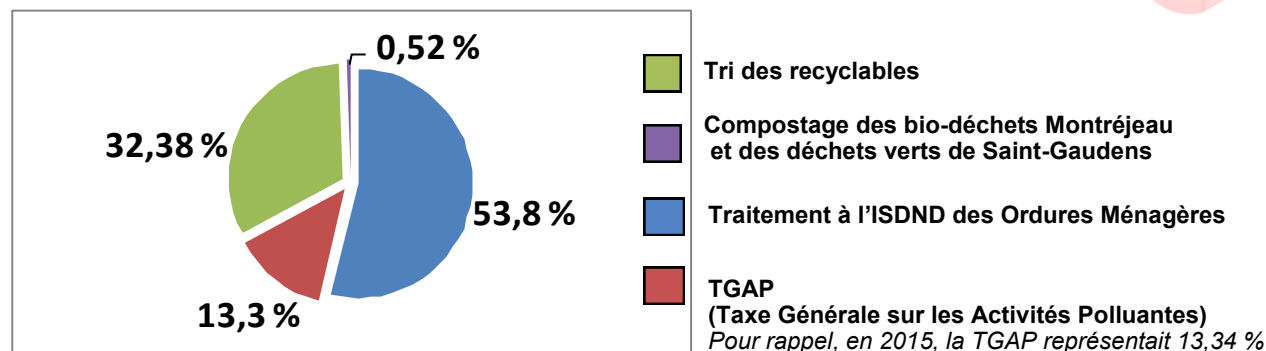
● Les frais financiers

Comme chaque année un lot de bac a été acheté (renouvellement normal).

La mise en place des nouveaux points de collecte équipés de colonnes enterrées a nécessité de nouveaux investissements.

Le service s'est doté d'une nouvelle benne de collecte des ordures ménagères de 14 m³.

Répartition des dépenses du traitement des déchets



[illegible]

Les recettes

D'où proviennent ces recettes ?

- plus d'aides Eco-Emballages
- moins de recettes des repreneurs liées à une baisse globale des tonnages avec des coûts de reprise très variables en fonction des matériaux (ex : diminution pour l'acier, prix moyen 2015 de 121 € la tonne pour 76 € pour 2016, augmentation pour le papier, prix moyen 2015 de 83,66 € contre 91,94 € en 2016).

Une baisse de - 4,9 % liée d'une part à une baisse de l'activité et d'autre part à un changement conséquent pour 2 redevables.

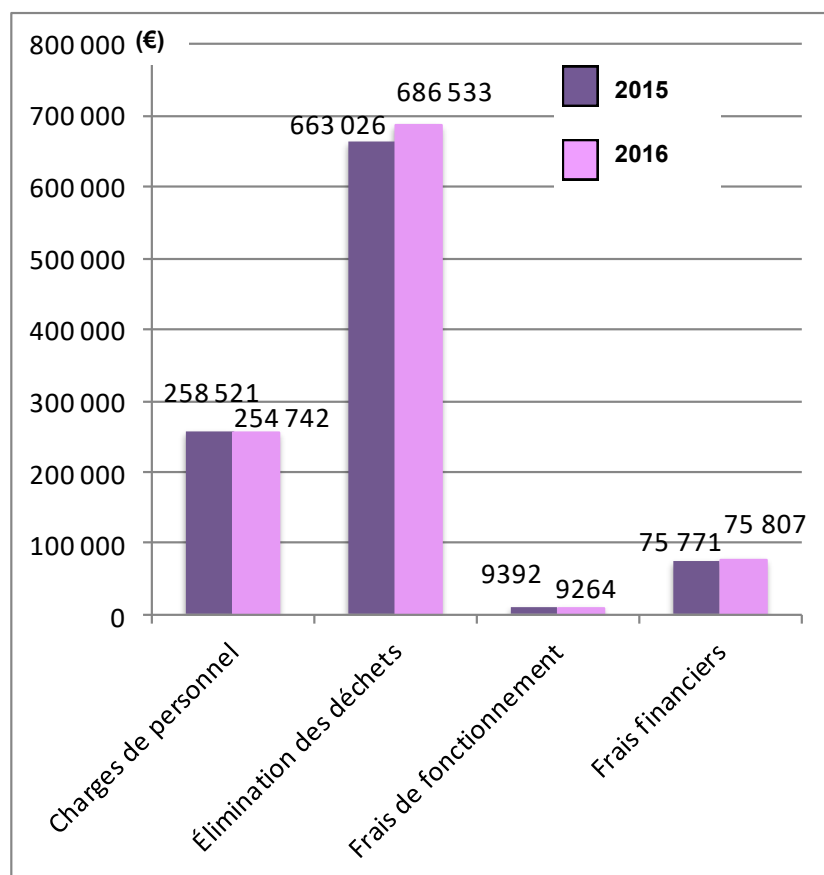
Beaucoup plus de recettes en 2016 car le nombre de contractuels mis à disposition pour d'autres services a été bien plus important. Du fait de la réorganisation du temps de travail, le nombre de contrats aidés a été augmenté.

une très légère baisse , -1 % du coût par habitant.

Budget déchèteries



D'où proviennent les dépenses des déchèteries ?



24,65 € /an/hab

Le coût **d'élimination des déchets** constitue le poste le plus important des dépenses des déchèteries. Il représente 66,86 % de ces dépenses.

L'augmentation du traitement est relative, à savoir + 3,42% :

- une augmentation des tonnages + 21,5 % au total (et plus particulièrement le bois de classe B, + 28,6% et les encombrants de 3%)
- des tarifs de traitement et de transport globalement stables

Les charges du personnel

Deuxième poste plus important, il varie selon l'évolution de la carrière des agents et le coût en a été maîtrisé.

Des **frais financiers** stables, pas d'investissements majeurs.

Les **frais de fonctionnement** sont stables (carburant du camion utilisé pour le transport du compacteur à déchets).

D'où proviennent les recettes des déchèteries ?

- La revente des matériaux est en augmentation car les apports ont augmenté, + 17,55 % de ferraille, + 9,51% de DEEE et + 33,33 % de batteries. Ce phénomène est en partie dû à la sécurisation des sites et aux cours des tarifs de reprise.

- Les changements d'horaires adoptés en début d'année ont permis d'optimiser le travail sur site (plus de temps pour l'entretien des sites) mais ont engendré moins de possibilité de mise à disposition pour les autres services.

RECETTES	2015	2016	EVOLUTION
Part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	869 000 €	881 300 €	+ 1,42 %
Vente de matériaux	126 174 €	137 849 €	+ 9,25 %
Facturation interne	10 884 €	7 680 €	- 29,45 %
TOTAL	1 006 058 €	1 026 829 €	





SIVOM Saint Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magnoac
Route du Circuit - La Graouade - 31800 Saint Gaudens

